RECONNAISSANCE & DÉFENSE DES DROITS

PRÉAMBULE

Les références retenues pour formuler la motion de la commission sont :

La déclaration finale de l'UFAC adoptée à l'AG qui s'est tenu les 28 et 29 sept 2016 (UFAC Informations n° 127 –octobre 2016) ainsi que le compte rendu des commissions, en séance plénière ,(UFAC n°128-janvier 2017)

Les différents articles et commentaires édités dans les journaux : l'Ancien d'Algérie, L'APPEL, LA VOIX DU COMBATTANT et enfin en consultant le site de l'UDAC www.udac94.fr qui suit l'actualité

Pas de liste exhaustive mais l'essentiel

MOTION GÉNÉRALE

Nous constatons :

Que le budget 2017, toujours contraint à 2,45 m (mais adapté et en évolution favorable principalement pour l'action sociale) est comme les années précédentes en baisse de 2,6 % pour ce dernier.

Qu'il consolide toutefois les dispositifs existants et introduit des mesures très attendues par le monde combattant a savoir :

Augmentation de 3 % de la valeur du point de Pension Militaire d'Invalidité (P.M.I.)

Revalorisation de la retraite du combattant à hauteur de 2 points au 1-01-2017 puis de 2 points au 1 -9-2017 soit passage de 48 à 52 points et concrètement de 674 à 750 euros en fin d'année.

Malgré cela le compte n'y est pas .Il nous paraît indispensable de mettre en place une commission tripartite regroupant le gouvernement, le parlement et le monde combattant, afin de remédier à cette dérive permanente, et aboutir a une répartition juste et équitable. Nous réaffirmons notre fidélité au mode de calcul précédemment établi sur la base du rapport CONSTANT.

Augmentation a hauteur de 1M€ la dotation de l'action sociale de l'ONACVG,

Augmentation de 100 euros de l'allocation de reconnaissance en faveur des supplétifs et de leur conjoint survivant plan HARKI 2014).

Suppression de la condition d'âge(40 ans) qui ouvre le bénéfice au supplément de pension enfant à charge , pour les conjoints ou partenaires survivants de militaires blessés.

Globalement satisfaction de l'ensemble des associations combattantes tout en reconnaissant le manque de volonté politique pour régler nos revendications.

CAMPAGNE DOUBLE

L'extension de la campagne double(projet de loi de financement PLF de la sécurité sociale)aux fonctionnaires et assimilés pour leur participation a la guerre d'Algérie ou aux combats au Maroc et en Tunisie .Sachant que chaque action de feu et ou de combat répertorié ,durant la présence du militaire au sein de son unité d'appartenance équivaut à une journée de bénéfice de campagne double .

Nous demandons que le bénéfice de la campagne double soit appliqué immédiatement et sans restriction dans les règles des autres conflits, à savoir sur le temps passé dans les territoires, à tous les participants quels qu'ils soient dans les périodes retenues. Que l'instruction des dossiers soit réglée dans les plus brefs délais. Mais également que cette mesure concerne l'ensemble des Anciens Combattants (tous régimes complémentaires confondus)

MOTION SPECIFIQUE

Nous regrettons le manque de position

Quant à l'attribution de la carte du combattant pour la période du 2 juillet 1962 au 1 nov 1964 et au-delà(1967) *(qui ne sont certes pas des A.C. cette période n'étant pas une période de guerre).*

Toutefois le président de l'UFAC pense que satisfaction pourrait être trouvée par assimilation aux participants aux OPEX

Quand a l'avantage fiscal à toutes les veuves (veufs) à 74 ans quel que soit l'âge du décès du bénéficiaire de la carte du combattant.

Enfin nous souhaitons l'attribution d'un crédit fiscal à l'instar de la prime pour l'emploi aux personnes non imposables susceptibles de bénéficier d'une ½ part fiscale.

CONCLUSION

Faisons NOTRE ,la proposition du Président de l'UFAC de la nécessité de faire l'inventaire des priorités de l'UFAC en matière de reconnaissance et Défense des droits des Anciens Combattants afin de rester sur l'essentiel.

1. Sauvegarde des acquis obtenus au fil du temps (il est absolument indispensable qu'aucun d'entre eux ne soit remis en cause)
2. Revalorisation du point de pension PMIVG
3. Période de réglage en ce qui concerne la campagne double
4. Surveiller la situation des veuves d'Anciens Combattants. Personne ne sait de quoi demain sera fait.

Il faut être particulièrement attentif et ne pas hésiter à dénoncer toute atteinte qui pourrait

Intervenir au niveau du Droit à Réparation qui doit rester un **droit imprescriptible**.

N'oublions pas que pour certains les A.C bénéficieraient d'avantages intolérables (à chiffrer) et cette remarque ne saurait être innocente.

RESTONS VIGILANTS

Michel VALLENTIN

Monument des Basques de la 36ème division

Cimetière de Craonelle

Une journée au Chemin des Dames

Vendredi 31 mars 2017, 42 élèves du collège Victor Hugo de CACHAN se sont rendus sur le Chemin des DAMES sur ce haut lieu de mémoire de la première guerre mondiale dans le département de l'Aisne.

C'est un lieu de mémoire particulier en effet comme l'ont souligné les guides dans leur commentaire, associé à une défaite pour l'armée française à la suite de l'offensive de printemps lancée par le général Nivelle le 16 Avril 1917 avec les paroles encourageantes restées à la postérité : « **L'heure est venue, confiance , courage et vive la France** ! »

Cette offensive ne devait durer que 6 heures. Mais il faudra 7 mois pour que la victoire aboutisse et les paroles de la chanson de CRAONE si longtemps censurées sont là pour évoquer toute l'amertume du sacrifice des combattants.

Le monument des Basques rappelle les régiments régionaux engagés dans le conflit symbolisant tout le sud ouest habile pour un lancer de grenade en habitués du mouvement de chistera pour le lancer de grenade ou pour monter à l'attaque avec la même solidarité que dans une mêlée de rugby : je doute un peu que l'enthousiasme ait été le même !

Plus loin, sur le site de CRAONE où ne restent plus que les vestiges de l'église du village, l'intensité des tirs d'artillerie pour la préparation de l'attaque reste visible.

Nous pouvons encore imaginer l'assaut de cette fortification naturelle qu'est le plateau de Californie où les soldats français lestés de leur 30 kilos de barda sous la pluie dans la boue et le froid affrontaient les tirs allemands, ceux des mitrailleuses qui les prenaient en enfilades parfois même sous des tirs d'artillerie pas toujours ennemis. On y trouve les vestiges d'une tranchée qui subsiste 100 ans après, une tranchée où les conditions de survie étaient difficiles pour se ravitailler, dormir dans le froid et l'humidité où les chances de survie étaient quasi nulles en cas de blessures, car une évacuation vers une infirmerie débordée par l'afflux des blessés, signifiait pour l'atteindre d'affronter les tirs d'artillerie amis ou ennemis sur plus de 25 km.

On peut encore comprendre que ce climat de souffrances inhumaines, ait pu générer des mutineries chez ces soldats dont certains étaient mobilisés depuis plus de 1000 jours aient pu refuser de retourner se battre dans une offensive aussi inefficace et meurtrière : 26 furent fusillés pour l'exemple, plus de 650 furent condamnés.

Poursuivant notre périple, nous faisons halte au cimetière de Cerny en Laonnois où 2700 soldats reposent : ceux identifiés ont eu droit à une sépulture individuelle, parfois même à des tombes jumelées car on pas voulu séparer deux frères. On peut aussi se rendre compte que toutes les religions se sont côtoyées pour ces frères d'armes morts ensemble : chrétiens, juifs, musulmans ou laïcs. Plus émouvant encore les milliers de ceux non identifiés qui se trouvent dans la fosse commune sur toute la largeur du cimetière. Un carré des allemands morts dans les combats prolonge le cimetière où l'on peut voir que de nombreux juifs sont morts pour leur patrie. Un musée du souvenir a été construit pour la mémoire de tous ceux qui sont morts au Chemin des dames et l'on peut voir les plaques de ceux qui se souviennent dans cette chapelle de la mémoire

Mais les combats ne se déroulaient pas que sur terre ou dans les airs, ils eurent leur déroulement aussi sous terre comme en témoigne la Caverne du Dragon. Cette ancienne carrière de pierre truffée de galeries à 30 mètres sous terre fut pendant la première guerre mondiale un lieu stratégique très disputé, repris à plusieurs reprises par chaque camp et même partiellement occupé par les deux belligérants. Les troupes pouvaient ainsi s'y réfugier pour un repos tout relatif dans des conditions d'inconfort : température de 12 °, froid humide, atmosphère putride …Un puits toutefois permettait un approvisionnement en eau potable.

Un dernier regard au monument du sculpteur contemporain symbolisant l'intervention des sénégalais tirailleurs engagés dans cette guerre et nous pouvons repartir vers CACHAN en méditant ce que nous avons découvert tout au long de cette journée .

André Sourp

Union Départementale des Associations de combattants et de victimes de guerre du Val-de-Marne (UDAC 94)
Entrée Est 15 rue Henri Cardinaud 94000 CRETEIL
Tél : 0952893299 courriel : udac94@sfr.fr site WWW.udac94.fr
Association régie par la loi du 01 juillet 1901 déclaré au J.O. le 04 mars 1968